

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 46 (1949)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

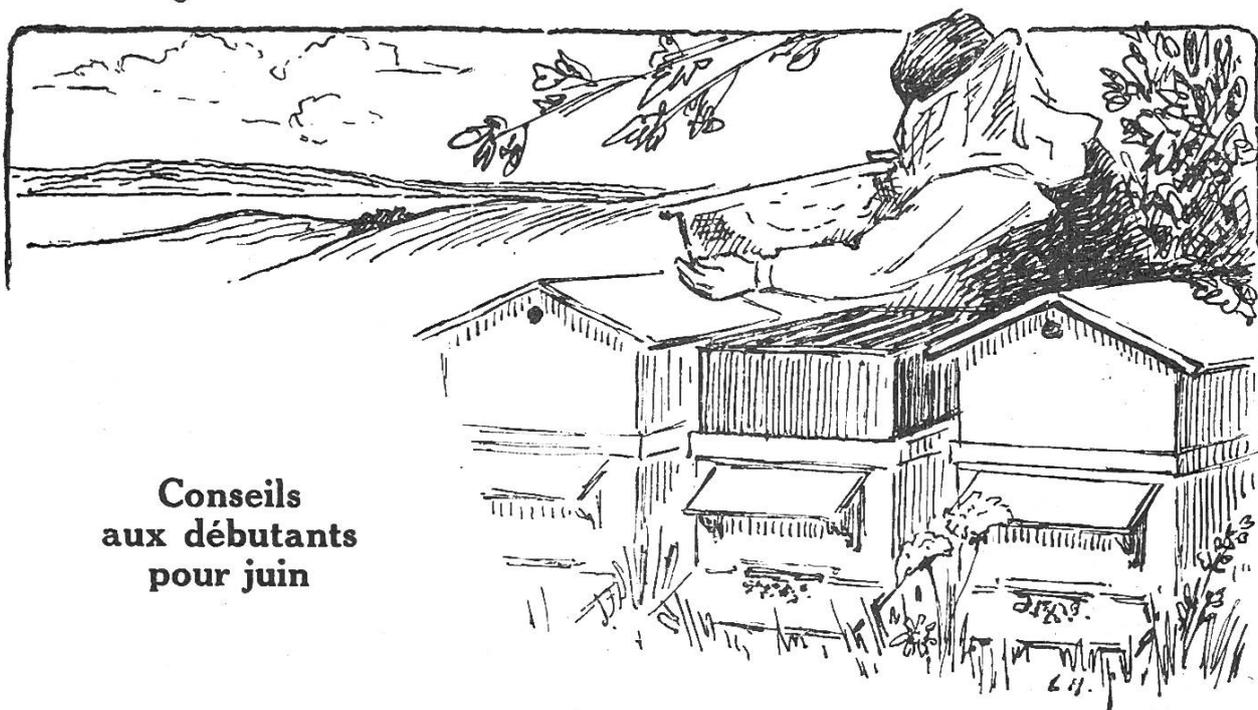
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

SOMMAIRE : Conseils aux débutants, *M. Soavi*. — Stations d'observations. — Pesées des ruches, *J. Walther*. — Echos de partout, *P. Zimmermann*. — La ponte bourdonneuse de la reine, *W. Fyg*. — Acariose, noséma ou mal de mai ? — Agriculteurs, arboriculteurs, veillez à vos traitements antiparasitaires, *Paul Bovey*. — Candi ou sucre de glace, *F. Stöckli*. — Société romande d'apiculture, *P. Zimmermann*. — Association romande des apiculteurs-éleveurs, *R. Curty*. — Nouvelles des sections. — Nécrologie : Aimé Courvoisier. — Nouvelles des ruchers.



Société Romande d'Apiculture



Conseils aux débutants pour juin

*Ouvre-toi mon volet bleu,
Si bleu parmi la treille.
Laisse-moi voir l'air joyeux
Où dansent les abeilles.
Joli mai ! Joli mai !
Joli mai, si tu savais !*

Ce n'est sûrement pas mai 1949 qui a inspiré le poète, car en ce mois qui devrait être celui des fleurs, il a fallu ressortir les habits d'hiver et se vêtir plus chaudement qu'en février. Depuis une semaine, il pleut, il pleut sans trêve. Dents-de-lion et colza

ont fleuri sans profit pour nos abeilles et déjà, au bord du lac, les foins sont commencés. Quelques jours de chaud et le cliquetis des faucheuses gagnera peu à peu toute la campagne, enlevant à nos butineuses, avant leur floraison, les rares fleurs que le plan Wahlen leur a laissées. Triste temps, triste saison pour nos avettes.

Dans nos ruchers, les colonies ont beaucoup de peine à se développer ; je ne me souviens pas d'avoir vu au 15 mai des populations si faibles et des provisions si réduites. Prenez garde, mon cher débutant, de vérifier ces dernières avant de poser des hausses. Retardez plutôt de quelques jours cette opération, et donnez à grosses doses quelques litres de bon sirop. Ce sera tout profit pour vous. Si la miellée arrive, vos abeilles devront mettre à l'étage ce qu'elles logeraient dans leurs propres magasins, si vous n'aviez pris soin de les garnir. Si le mauvais temps persiste, et que les apports soient nuls, votre conscience sera à l'aise, car vous serez certain que vos avettes ne se morfondront pas devant des buffets vides.

Par les rares beaux jours de cette première quinzaine de mai, c'était plaisir de voir nos butineuses rentrer avec de magnifiques pelottes de pollen. Nous nous sommes amusés à en compter jusqu'à 112 à la minute. Que de travail pour amasser pareil trésor !

C'est en juin que, dans la plupart de nos régions, la grande récolte se fait. Il vous faudra, mon cher débutant, tout faire pour faciliter le travail de vos ouvrières : ouvrir les trous de vol tout grands et même, pour certaines ruches, il est nécessaire de soulever le corps de ruche au moyen de cales de un cm. d'épaisseur ; ôter fréquemment les innombrables rets, tendus par les araignées, dans lesquels viennent se prendre nos vaillantes butineuses ; veiller à ce qu'il y ait toujours de la place pour emmagasiner les trésors que la nature voudra bien nous donner. Le manque de place produit l'engorgement du nid à couvain, pousse à l'inactivité et à l'essaimage.

Un correspondant, que je remercie pour ses compliments par trop flatteurs et quelque peu exagérés, me demande : « Vaut-il mieux mettre un essaim qu'on vient de ramasser immédiatement à sa place définitive ; attendre le soir ou même le lendemain ? »

Chaque apiculteur a son mode propre de procéder et les traités d'apiculture sont loin d'être d'accord à ce sujet. On ne connaît jamais, quand on le ramasse, quelle est l'humeur, l'envie de l'essaimage. Cependant, l'expérience nous a appris que, lorsqu'il y a miellée, l'essaim reste dans son nouveau logis. Des butineuses partent immédiatement aux champs, rapportant de la récolte qui ne sera pas abandonnée. Dans ce cas, il y a avantage certain à mettre l'essaim, dès sa capture, à sa place définitive. Les abeilles s'habituent, dès leur première sortie, à leur nouvelle orientation.

Il n'en va pas de même lorsque les ruches essaient « de misère ». Les essaims sont alors tentés de chercher une région plus généreuse, plus mellifère. Quand, dès qu'ils sont logés, les butineuses parties à la récolte rentrent à vide, que les fureteuses sont sans cesse à la porte, le nouveau logis devient vite antipathique. Dans l'après-midi déjà, ou le lendemain à la première heure... on repart, mais cette fois, pour la grande aventure. Il est donc sage et prudent, pour ces essaims, de leur faire faire pénitence, de les laisser calmer leur fièvre de voyage en les enfermant, dès leur capture, dans un endroit frais, et de ne les mettre en place que le soir ou même le lendemain. Les essaims secondaires sont particulièrement capricieux. Généralement cependant, quelques heures au frais, puis un nourrisseur plein de bon sirop miellé suffisent à leur faire accepter le nouveau logis.

Quelques apiculteurs recommandent pour retenir ces essaims secondaires, de leur donner un ou deux cadres de couvain. Logeant toujours mes essaims sur cires, je ne mets jamais de couvain car, si l'essaim est bien soigné, les abeilles s'empressent d'élargir les vieux rayons au détriment des cires et, par la suite, l'intervention des rayons devient fort mal aisée. Et puis, si l'on ne connaît pas la ruche essaimeuse, est-il recommandable de saigner une ruche au temps de la récolte ?

Mon cher débutant, espérons en juin et, malgré ce mai déplorable, à tous : bonne récolte.

Gingins, 20 mai 1949.

M. Soavi.

Stations d'observations

Cointrin-Genève, alt. 391 m., augm. 1600 gr. Température minima — 1, maxima 34 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 30 et 106 %. Le baromètre entre 698 et 712 mmHg. 6 jours de pluie, 61 mm. — Marcellin/Morges, alt. 398 m., augm. 750 gr. Température minima — 6,5, maxima 28,5 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 38 et 84 %. Le baromètre entre 719 et 732 mmHg. 9 jours avec de la pluie, 41,5 mm. — Delémont, alt. 440 m., dim. 1250 gr. Température minima 0, maxima 26 degrés. Le baromètre a oscillé entre 712 et 728 mmHg. — Cernier, alt. 825 m., augm. 4600 gr. Température minima 4,4, maxima 24,5 degrés. 9 jours avec pluie, 53 mm. Le baromètre a oscillé entre 701 et 714 mmHg. L'hydrographe entre 34 et 98 %. — Le Locle, alt. 925 m., dim. 500 gr. Température minima — 2, maxima 14. L'hydrographe a oscillé entre 65 et 92 %. Le baromètre entre 674 et 685 mmHg. 3 jours avec neige, 12 mm.

Delémont, mai 1949.

J. Walther.

Pesées des ruches sur bascules du 11 avril au 10 mai 1949

STATIONS	Alt. m.	Augm. gr.	Dim. gr.	Augm. nette gr.	Dim. nette gr.	Journée la plus forte gr.	Date
Aïre-Genève	365	—	700	—	700	—	—
Morges	378	1 700	1 500	200	—	500	15/4
Chêne-Bourg-Genève	390	1 500	—	1 500	—	—	—
Bex I	430	1 500	1 200	300	—	400	15/4
Délémont	440	800	1 900	—	1 100	—	—
Chili-Monthey	450	1 800	3 050	—	1 250	300	10/4
Territet	474	4 300	950	3 350	—	2 100	20/4
Cormondèche	530	—	1 250	—	1 250	—	—
Senarclens	586	6 250	1 800	4 450	—	800	24/4
Vuarrenge	650	6 250	3 550	2 700	—	1 750	2/5
Rue (Fbg)	650	3 150	1 350	1 800	—	1 100	3/5
Valangin	655	4 000	—	4 000	—	—	—
Broc	729	950	700	250	—	—	—
Saïcourt (J. B.)	750	—	1 700	—	1 700	—	—
Chézar	760	7 600	2 050	5 550	—	—	—
Savagnier (Ntel)	772	600	3 700	—	3 100	—	—
Coffrane	805	2 400	2 900	—	500	1 200	3/5



Savez-vous que...

- pour détruire l'herbe dans un rucher, il faut faire bouillir 1 kg. de soufre en poudre et 10 kg. de chaux vive dans 100 litres d'eau, ajouter à ce mélange 100 litres d'eau et arroser les endroits où vous voulez empêcher l'herbe de pousser ;
- pour détruire le pivert, il suffit de mettre dans le trou qu'il vient de percer un peu de miel contenant une petite pincée de strychnine ;
- pour éloigner les souris, mulots, etc., il y a lieu d'attacher quelques branches de menthe aux montants des supports de ruches.

Maurice Mæterlinck n'est plus

Maurice Mæterlinck est décédé d'une crise cardiaque dans sa résidence niçoise dans sa 88^{me} année.

Maurice Mæterlinck était né à Gand, en 1862. Son brevet d'avocat en poche, il renonça au barreau pour se consacrer aux lettres. Il est l'auteur de nombreuses œuvres de théâtre et d'ouvrages de méditation philosophique notamment : *La vie des abeilles*, *La vie des termites*, *La vie des fourmis*.

Le Prix Nobel de littérature lui a été décerné en 1911.

Flamand d'origine, Mæterlinck était de culture et d'expression entièrement françaises. Farouchement indépendant, il s'était isolé pour devenir en quelque sorte un citoyen du monde.

L'apiculture aux Pays-Bas

L'apiculture néerlandaise se développe méthodiquement. En 1937, on comptait 132,000 colonies ; en 1946, plus de 160,000. L'élevage se fait en général par des amateurs. Le nombre total des apiculteurs s'élève à 29,000. 87 % des éleveurs disposent d'au moins dix colonies, dont le rendement annuel est de 10 kg. de miel par colonie. Les principales sources mellifères sont les arbres fruitiers, le colza, le trèfle blanc, le tilleul et la bruyère.

Le principal marché d'abeilles se tient en été à Venendall, dans la province de Gueldre, depuis un temps immémorial. D'autres marchés, de moindre importance, ont lieu au printemps, à Tilbrug et Dorbrecht.
(*Gazette Apicole.*)

L'orientation des abeilles

Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-dessous un article qu'a écrit M. E. Guyénot, professeur à l'Université de Genève, sur ce don merveilleux que possède l'abeille et qui a paru dans le *Journal de Genève* du 27 avril 1949.

Le repérage par la vue joue un rôle certain chez l'abeille lorsque celle-ci se trouve à proximité de la ruche. Suffit-il à orienter l'animal lorsque celui-ci est allé butiner à des centaines de mètres, voire à des kilomètres ? L'abeille est amenée à explorer un territoire de trois à quatre kilomètres de rayon : la mémoire visuelle peut-elle lui permettre de retrouver en toutes circonstances son chemin ? La chose paraît si peu probable que l'on a invoqué un sens spécial de l'orientation (Fabre) ou l'entrée en jeu d'une force inconnue (Bethe). Les expériences — qui sont loin d'être toujours comparables — ont souvent donné des résultats contradictoires.

Bethe, par exemple, transporte, *en boîte*, des abeilles et les lâche dans les rues de Strasbourg, à 350 ou 650 mètres de leur ruche. Il leur suffit de quelques minutes (1,5 à 10,5) pour rega-

gner leur domicile. Connaissaient-elles les rues de la ville et y avaient-elles des points de repère ? Sinon, quel sens les a guidées ? Même des abeilles, mises en liberté à 3 ou 4 kilomètres de leur ruche, sont toutes rentrées, sauf deux. Par contre, lâchées en mer ou sur le lac, même à distance modérée, elles sont incapables de revenir à leur ruche, comme si elles avaient manqué de points de repère.

La plupart des anciens auteurs admettent, en effet, que les abeilles, volant au hasard, découvrent, de temps à autre, une région connue, un point de repère et finissent ainsi par arriver aux lieux qui leur sont familiers. De fait, elles rentrent à la ruche avec des retards variables : quelques-unes sont définitivement perdues.

Ce retour expérimental diffère considérablement du vol de l'abeille qui est allée spontanément à trois ou quatre kilomètres et qui revient à sa ruche, en ligne droite, sans aucune hésitation. C'est que, dans ce cas, elle a fait elle-même le voyage aller, tandis que, dans les expériences précédentes, les insectes avaient été transportés en boîte et s'étaient trouvés égarés au moment de leur mise en liberté.

Il ne semble pas d'ailleurs que, lors du retour normal à la ruche, la vue et les points de repère jouent le rôle décisif qu'on a voulu leur attribuer. Il suffit de tourner une ruche sur elle-même de 45° pour qu'au retour les abeilles soient incapables d'en retrouver immédiatement l'entrée. Même résultat lorsque, sans en changer l'orientation, on se contente de reculer la ruche de deux ou trois mètres. Revenant de butiner, les abeilles arrivent, en ligne droite, avec précision, *au point géométrique* occupé précédemment dans l'espace par le trou de vol de leur ruche.

Il est évident que l'orientation relève ici d'un autre mécanisme que le repérage visuel. On a émis l'hypothèse que les insectes seraient conduits par l'appréciation de l'angle que forme leur trajectoire, pendant l'aller, avec la direction de la lumière solaire. Il est de fait qu'un séjour à l'obscurité pendant quelques heures les désoriente complètement.

Le problème de l'orientation a été abordé par d'autres expériences que celles qui portent sur le retour à la ruche. Julien Francon capture une abeille sur une fleur et la dépose, sous un verre renversé, sur une soucoupe de porcelaine contenant un morceau de sucre. Après s'être débattue, l'abeille trouve le morceau de sucre, se calme et commence à le lécher. On retire la prison de verre, bientôt, l'insecte gavé s'envole, fait un vol de repérage et va dégorger à la ruche le contenu de son jabot. Peu après, l'abeille revient sans hésiter et s'abat sur le précieux aliment. Quand elle a fait plusieurs voyages, Francon profite de son absence pour déplacer la soucoupe et la pose à quelques mètres sur le gazon. Quand

elle revient, l'abeille arrive exactement au *point géométrique* précédemment occupé par le morceau de sucre. Elle est incapable de découvrir l'objet de sa convoitise, qui se détache cependant, avec netteté, en blanc sur l'herbe verte. Ce n'est évidemment pas la vue qui a guidé l'animal.

Francon varie l'expérience en donnant à l'abeille du sucre mouillé ; elle se gorge à toute vitesse du précieux sirop. Pendant ce temps, on marque l'insecte au thorax avec une tache de cire jaune. Gavée, l'abeille s'envole à la ruche. Quelle surprise de voir, quelques instants plus tard, arriver une deuxième abeille qui, du premier coup, s'abat sur le sucre comme si elle en connaissait l'emplacement. La première revient, repart. On voit arriver une troisième abeille, puis la seconde, puis une quatrième, les animaux étant reconnaissables aux taches de couleurs différentes dont on les marque à mesure.

Que s'est-il donc passé ? La première abeille, ayant découvert une source d'une richesse exceptionnelle qu'elle est incapable d'exploiter seule, a évidemment fait part de cette heureuse circonstance à quelques-unes de ses compagnes. Le nombre de celles qui sont alertées dépend d'ailleurs de l'importance de la manne mise à leur disposition. Mais, il faut que l'abeille, utilisant je ne sais quel langage, ait communiqué à ses ambassadrices des renseignements précis — quelles coordonnées ? — pour qu'elles aient pu, sans être conduites, découvrir, sans hésiter, le point où se trouvait le sirop à exploiter, à quelle distance, dans quelle direction ! N'est-il pas évident que ces abeilles se laissent guider par autre chose que ce qu'imagine notre raison humaine, vision et mémoire des lieux ?

P. Zimmermann.

TRAVAUX DU LIEBEFELD

La ponte bourdonneuse de la reine abeille et ses causes

par *W. Fyg*, traduit par *P. Zimmermann*

Nous connaissons quatre causes qui peuvent provoquer une ponte bourdonneuse de la reine :

- 1) la virginité,
- 2) une fécondation défectueuse, c'est-à-dire insuffisante,
- 3) l'épuisement de la provision de spermatozoïdes par suite de l'âge avancé de la reine,
- 4) le dépérissement, par maladie, des spermatozoïdes contenus dans la spermathèque.

Ces causes permettent de distinguer, si l'on admet la nomenclature proposée par H. Prell (9), J. Fey (4) et par moi-même (5), quatre types de ponte bourdonneuse :

- 1) ponte bourdonneuse virginale
- 2) ponte bourdonneuse par mauvaise fécondation

3) ponte bourdonneuse due à la vieillesse

4) ponte bourdonneuse due à la maladie.

Il n'est pas d'usage, chez les apiculteurs, de distinguer ces quatre types de ponte bourdonneuse pour la simple raison que le résultat, dans chaque cas, est toujours le même : production de couvain bombé. Récemment, dans le *Schweizerische Bienen-Zeitung*, M. Vomsattel (12) est d'avis qu'il serait désirable d'établir une telle distinction, qui se justifie pleinement du point de vue pratique, puisque, lorsqu'on traite une ruche bourdonneuse, il faut tout d'abord rechercher la cause initiale de la ponte bourdonneuse de la reine et en tenir compte.

Selon mes expériences, en Suisse, *la ponte bourdonneuse due à la maladie est la maladie la plus fréquente de la reine*. Elle est répandue dans toutes les régions de notre pays et déprécie, chaque année, de nombreuses reines fertiles et bien fécondées. Sur 405 reines partiellement ou complètement bourdonneuses, qui nous ont été adressées à l'Institut fédéral du Liebefeld au cours des années 1944-1948 et qui ont été examinées par mes soins, il y avait :

114 reines (= 28,1 %) non fécondées

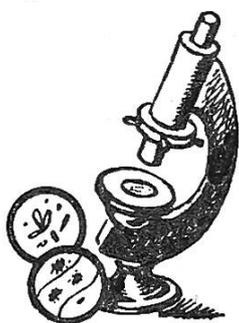
10 reines (= 2,5 %) mal fécondées

16 reines (= 3,9 %) bourdonneuses pour cause d'âge

265 reines (= 65,4 %) *bourdonneuses pour cause de maladie*.

Ces données se limitant aux résultats d'examens faits au cours de ces cinq dernières années, montrent clairement que la ponte bourdonneuse due à la maladie est la cause la plus fréquente de la ponte bourdonneuse de la reine. La ponte bourdonneuse virginale n'arrive qu'en second rang et les pontes bourdonneuses dues à une mauvaise fécondation ou à la vieillesse ne jouent qu'un rôle secondaire. Malgré les relations suivies qui existent entre nos apiculteurs et l'Institut fédéral du Liebefeld, il n'y a qu'une petite partie des reines bourdonneuses qui nous sont adressées pour examen ; il nous est permis d'admettre que le nombre des reines atteintes est bien supérieur à ce que font ressortir nos statistiques. N'est-il pas surprenant que la plupart de nos apiculteurs ignorent que la ponte bourdonneuse de la reine puisse être une maladie ? Il serait certainement faux d'attribuer cette ignorance à un manque d'intérêt de la part des apiculteurs ou supposer qu'il s'agit d'une nouvelle maladie. La ponte bourdonneuse, en temps que maladie, était déjà connue au milieu du siècle dernier mais, il est vrai, sous un autre nom. M. R. Leuckart (8), professeur de zoologie, mentionne déjà cette sorte de ponte dans un traité paru en 1858 sur la Parthénogénèse chez les insectes. Pour la distinguer de la ponte bourdonneuse virginale ou primaire, il l'appelle ponte bourdonneuse secondaire, voulant par là exprimer que ce

trouble particulier de la reproduction chez une reine normalement fécondée ne se produit qu'après, c'est-à-dire secondairement et bien avant l'épuisement de la provision de spermatozoïdes. D'autres auteurs ont apporté leur contribution à l'étude du problème de la « ponte mélangée de certaines reines », notamment MM. G. Dathe (2), le pasteur *Deichert* (3), *A. Graf* (7) et le prof. *von Siebold* (11). *Leuckart* s'est efforcé, sans succès d'ailleurs, d'expliquer la cause de la ponte bourdonneuse secondaire. Il y a été sans doute poussé par le fait, qu'à l'époque, dans la controverse sur la détermination du sexe chez l'abeille, on avançait comme preuve de la fausseté de la théorie de *Dzierzon* sur la naissance parthénogénétique des mâles, la ponte bourdonneuse secondaire de la reine. A ce moment, on ignorait tout d'une maladie de la reine, cause de cette ponte bourdonneuse précoce. (A suivre.)



Documentation scientifique

Acariose, Noséma ou Mal de mai ?

Au printemps, comme parfois aussi en été, l'apiculteur constate devant ses ruches des abeilles incapables de voler.

De quoi s'agit-il ? Il est difficile de le dire malgré la netteté des symptômes. Est-ce l'acariose ou est-ce le noséma ? Il faut, pour avoir un diagnostic précis de la maladie, recourir à l'examen microscopique.

Cependant, si l'on constate la présence d'abeilles traînantes lors d'une première sortie, en février ou mars, il est très probable que nous nous trouvons en présence de l'acariose. L'examen au microscope le prouve. Si la colonie est fortement atteinte, elle se dépeuplera très rapidement et mourra, abandonnant un peu de couvain qui subira le même sort. Si l'attaque est bénigne, la colonie pourra doubler le cap ; un traitement suivi, appliqué avec soin pendant dix jours de suite et renouvelé après une semaine, au moyen des vapeurs sulfureuses, aura raison de l'acariose.

Plus tard, en avril ou mai, des abeilles qui tombent en quittant la planche de vol et font de vains efforts pour s'élever dans l'air, sont généralement atteintes d'un autre mal.

Examinez-les, vous verrez que ce sont surtout de jeunes abeilles qui meurent ainsi prématurément. Il ne s'agit plus d'acariose, mais de noséma ou de mal de mai,

Le *noséma* est souvent accompagné de dyssenterie, dont les traces sont visibles soit à l'intérieur de la ruche, sur les rayons, soit sur la planchette de vol. D'autre part, quand le mal est profond, l'étendue du couvain n'est pas en rapport avec la force de la colonie. Le couvain n'est pas couvert comme il se doit dans une ruchée en santé.

Au printemps en général, et ce printemps en particulier, on trouve des abeilles traînant devant les ruches, elles ont perdu la faculté de voler. Leur nombre est en général petit et la maladie n'a qu'un caractère bénin et passager.

Mais l'apiculteur qui observe ses abeilles est soucieux, inquiet. Il songe aussitôt à l'acariose.

Qu'il examine ces abeilles malades, il constatera que ce sont des jeunes, qu'elles ont le ventre ballonné, gonflé. En pressant sur l'abdomen, il verra que le rectum est rempli de pollen qu'elles ne peuvent évacuer. C'est cette agglomération de pollen qui cause la mort des abeilles. Elles n'arrivent pas à digérer ce qu'elles ont ingurgité. Il est probable que ce sont les nourrices qui absorbent une grande quantité de pollen qui contractent cette maladie appelée *mal de mai*. M. le Dr O. Morgenthaler, avec lequel nous nous sommes entretenus de la chose, pense que ce printemps le mal de mai est surtout dû au pollen refroidi que les abeilles ont récolté entre deux averses ou dans les jours froids. Le mal de mai peut provenir également d'un pollen toxique (maladie de Bettlach). Le pollen, excellent lorsqu'il est récolté par une température favorable, peut devenir mauvais par le froid, indigeste, même toxique.

Nous pensons, par ces quelques renseignements, rassurer les nombreux apiculteurs qui nous ont envoyé des échantillons d'abeilles et qui croyaient être en présence de l'acariose.

Souhaitons que le temps soit plus favorable en juin et ce mal passager disparaîtra.

L'inspecteur des ruchers : A. V

**Agriculteurs, arboriculteurs,
veillez à ne pas nuire aux abeilles lors de l'application
de vos traitements antiparasitaires**

En grande culture, les accidents les plus fréquents résultent de traitements du colza dirigés contre la méligèthe sur des champs en fleurs. Or, on doit souligner que la lutte contre cet insecte doit être entreprise lorsque les plantes sont encore en boutons ; c'est alors qu'il cause les plus graves dégâts, en grande partie consommés lorsque les plantes fleurissent. Si donc l'on traite le colza à la seule époque favorable, c'est-à-dire avant la floraison, il n'y a pas de dangers pour les abeilles. Un traitement fait pendant la floraison est un double non-sens ; il est trop tardif contre

l'insecte et nuisible aux abeilles qui visitent abondamment cette plante.

Arséniate et DDT trouvent un large emploi en grande culture pour la protection des champs de pommes de terre contre le doryphore. Ces traitements peuvent présenter quelques dangers pour les abeilles si les champs sont envahis de moutardes et de ravenelles en fleurs que l'on aura alors soin d'arracher avant l'application. Enfin, depuis peu de temps, l'Hexa est assez largement utilisé pour la protection de diverses cultures contre les vers blancs et ce produit est parfois appliqué en surface sur les prairies. Or, des observations toutes récentes semblent montrer que là aussi, certaines précautions s'imposent et que les épandages doivent être faits au printemps avant que des plantes mellifères soient en fleurs dans les prairies ou alors après un coupe d'herbe.

Si, considérant le développement important et nécessaire de la lutte antiparasitaire, il est inévitable que quelques abeilles soient les victimes de certains traitements, il apparaît possible de conduire cette lutte de façon que les pertes restent très faibles et d'en concilier les exigences avec le maintien d'une apiculture prospère.

Dans cette intention, nous adressons un pressant appel à chaque arboriculteur et agriculteur de notre pays pour que, dans l'application de ses traitements antiparasitaires, il mette en pratique les recommandations suivantes :

1. Aucun traitement à base d'arséniate, de DDT, d'Hexa ou de Parathion ne doit être appliqué sur les arbres en fleurs.

2. S'il y a des fleurs mellifères sous les arbres qui doivent être traités avec ces produits, faucher l'herbe avant l'application ou, s'il s'agit de dents-de-lion, opérer lorsque les fleurs sont fermées.

3. Traiter le colza au DDT ou à l'Hexa au moment favorable, c'est-à-dire lorsque les plantes sont encore en boutons et non durant la floraison.

4. Dans les champs de pommes de terre, arracher les mauvaises herbes en fleurs visitées par les abeilles avant l'application d'un traitement à l'arséniate ou au DDT.

Paul Bovey

entomologiste à la Station fédérale d'essais (Lausanne)

Ce n'est pas seulement chez nous que le monde apicole s'émeut en songeant aux conséquences fâcheuses, pour l'apiculture, du fait des traitements antiparasitaires et surtout de ceux appliqués à la légère par l'agriculteur et l'arboriculteur.

En France, en Belgique, on étudie déjà une législation en la matière, voire des sanctions contre ceux qui n'observeraient pas les ordonnances gouvernementales.

En attendant qu'on prenne, en Suisse, des mesures sembla-

bles, les stations fédérales de recherches viticoles et arboricoles donnent de judicieux conseils aux agriculteurs et aux arboriculteurs.

Les apiculteurs romands sauront gré à M. le Dr P. Bovey d'avoir fait paraître, ce printemps, dans les revues agricoles romandes, une mise en garde que nous tenions à reproduire. *Réd.*



Candi au sucre de glace

Des collègues m'ont fait remarquer que dans ses conseils aux débutants notre dévoué rédacteur aurait mis en garde les apiculteurs sur les inconvénients présentés par la fabrication du candi au sucre de glace, lequel contiendrait de l'amidon néfaste aux abeilles. (Je m'excuse de n'avoir pas trouvé cet article.)

Comme j'utilise depuis bientôt quarante ans ce sucre de glace, soit pour l'élevage des reines, soit pour stimuler mes colonies et, que non seulement je m'en suis toujours bien trouvé, mais que je ne saurais désormais plus m'en passer, j'ai tenu à être renseigné sur la composition de ce sucre et, à cet effet, j'ai écrit à la fabrique de sucre d'Aarberg qui a bien voulu me répondre ce qui suit : « Nous pouvons vous affirmer que le sucre de glace fabriqué et livré par nous, ne contient pas d'amidon. S'il se trouve dans le commerce de la marchandise mélangée, elle est probablement vendue sous une marque quelconque et à un prix plus élevé que le sucre. Nous vous invitons à vous adresser aux Maisons X. et X., en votre localité, pour obtenir notre sucre poudre-glace pur. »

Voilà donc qui est très rassurant — je vous demande pardon de m'exprimer comme les spækers de la radio — et je remercie la très sérieuse maison d'Aarberg pour cette réponse qui m'a confirmé dans ce que j'ai toujours supposé, que le vrai sucre de glace n'est que du sucre pur moulu très finement. Par ailleurs, en supposant que ce sucre ait contenu une faible quantité d'amidon, je me demande si cette adjonction serait vraiment néfaste à nos abeilles étant donné que les analyses de pollen lui attribuent une teneur de 5 % d'amidon.

Parlant du candi au sucre de glace, voici comment je le prépare : tout d'abord, il y a lieu de pulvériser ce sucre qui, malgré sa dénomination de poudre, est toujours en plus ou moins gros

blocs qui ne peuvent s'écraser avec les mains, ni même avec un marteau. Pour cela, j'utilise simplement la machine à hacher la viande où les morceaux introduits de la grosseur d'une noisette sont pulvérisés par les couteaux de la machine. Ce travail est assez laborieux, mais il est nécessaire. Après avoir rempli une grande cuvette de cette poudre, fondez votre miel pur dans une casserole, portez-le à ébullition et, à ce moment, versez-en une quantité importante sur le sucre et brassez le mélange qui doit devenir très consistant. S'il y a lieu, rajoutez du miel, mais qu'il soit toujours très chaud. Le candi doit devenir très ferme, la cuiller avec laquelle vous l'avez brassé doit rester debout dans le mélange, mais sans que celui-ci ait encore des taches blanches, c'est-à-dire du sucre non imbibé de miel. Le mélange étant encore chaud, hâtez-vous d'en former, à l'aide du rouleau à pâte de votre ménagère, des plaques assez minces pour être placées sur les cadres des ruches, ou d'en remplir les nourrisseurs de vos nucléi. Dès que la pâte serait complètement refroidie, vous n'arriveriez plus à la manipuler.

C'est, à mon point de vue, le candi idéal pour l'élevage des reines, car les petits nucléi, pour l'utiliser, doivent fournir un très gros travail, ce qui provoque de la chaleur et incite à la construction de rayons, ce qui fait que les reines sont fécondées plus tôt et pondent plus tôt. Il en est de même des colonies stimulées avec le candi qui se développent autrement plus rapidement qu'avec le sirop. La chose est facile à comprendre, car comparez les deux cas : avec la nourriture liquide, que ce soient 300 ou 500 gr. que vous distribuiez chaque soir, combien faut-il de temps aux abeilles pour absorber ces quantités et les transporter dans les rayons ? Très peu, n'est-il pas vrai ? Peut-être une heure, peut-être deux, rarement davantage et souvent moins. Or, c'est durant ce temps, relativement très court, seulement, qu'il y a une vague d'excitation dans la ruche et que la reine est suralimentée, donc incitée à pondre. Après ce court laps de temps, la colonie revient à son état antérieur au nourrissage, les abeilles n'ont pas gardé cette nourriture dans leur jabot, mais l'ont déposée dans les cellules où il faut la reprendre pour la transmettre à la reine, mais avec combien moins d'empressement, d'enthousiasme, que durant le temps où toutes sont gorgées, se transmettent les unes aux autres le précieux aliment.

Prenez par contre le cas où la colonie est nourrie au candi ; une seule plaque suffit pour quelquefois plusieurs jours ; or, durant toute cette période, que ce soit de jour, de nuit, l'activité ne cesse de régner, à tout instant des abeilles qui ont retiré du miel de la plaque de candi le transmettent à leurs sœurs et ce miel arrive infailliblement à la reine, et cela d'une façon régulière, continue.

Vous vous rendez compte du résultat. D'autre part, la conversion de ce candi en miel exige des efforts, du travail de la part des ouvrières, d'où production de chaleur et développement assuré du couvain, de la colonie.

Chers collègues, essayez le nourrissage au candi et si vous voulez vous convaincre, venez visiter mes ruches. *F. Stöckli.*



Société romande d'apiculture

*Procès-verbal de la 73me assemblée des délégués,
tenue à Lausanne le 12 mars 1949*

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15, par M. l'abbé Gapany, président. Membres du comité au complet. M. Mayor, notre président d'honneur, se fait excuser.

M. le président souhaite à MM. les délégués et aux représentants de la presse une cordiale bienvenue et adresse à chacun ses vifs remerciements.

Aucune observation n'est faite au sujet de l'ordre du jour qui sera donc suivi :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* fait ressortir la présence de 102 délégués représentant 48 sections, 4 sections manquent à l'appel ; effectif à ce jour, 6163 membres.

2. *Désignation des scrutateurs.* — Sont désignés MM. Mermoud, Jæger, Aviolat et Rappoz.

3. *Rapport du président.* — Après avoir rappelé la mémoire des membres disparus et adressé aux familles endeuillées les chrétiennes condoléances de la SAR, M. l'abbé Gapany est heureux de saluer la présence des vétérans qu'il remercie pour leur long attachement à leur section et à leurs abeilles. Il remercie les membres du comité central pour le travail accompli avec dévouement et conscience et fait un rapide tour d'horizon de cette année apicole dont on vient de tourner la page. Il adresse à nos collègues valaisans un chaleureux merci pour la fête de la Romande de Sierre, organisée en main de maître, et qui a laissé, dans le cœur de chacun des participants, un lumineux souvenir. Après avoir parlé des projets et des nouvelles réalisations de la SAR, dans les domaines de la sélection, de l'élevage et de la flore, il invite les apiculteurs romands à persister dans la voie du progrès et à faire un effort afin de recruter de nouveaux membres pour combler les vides. L'A. D. aura toujours lieu le 2me samedi de mars.

Après de vifs applaudissements, ce magistral rapport, qui sera publié *in extenso* dans le *Bulletin*, est adopté sans observation. M. Bolle tient à féliciter le comité des démarches qu'il a entreprises afin que les travaux du Liebefeld soient publiés dans notre *Bulletin*, ce qui sera un enrichissement pour nous Romands.

4. Finances.

a) *Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1948.* — Dans son rapport, la Société Mandataria tient à souligner le soin et la clarté avec lesquels les comptes sont tenus et présentés par notre caissier et conclut à leur acceptation.

b) *Rapport de la Commission de vérification* conclut dans le même sens en proposant de porter les jetons de présence à fr. 15.—, la rétribution de notre caissier à fr. 1200.— et celle du préposé aux bascules à fr. 180.—. La distribution des gobelets et plats aux vétérans ne devrait plus se faire à l'A. D. mais dans les sections.

M. Porchet demande si notre caissier tient un état du matériel comptabilisé à fr. 1.—, il aimerait que cet état soit contrôlé chaque année par la commission de contrôle et qu'il en soit fait mention dans son rapport. Il demande également quelques précisions au sujet des dons.

Un inventaire existe, il sera donc facile à la Commission de contrôle de le vérifier. Pour ce qui est des dons, ceux-ci ressortent clairement du bilan présenté.

MM. Grandchamp et Stöckli désirent connaître les rétributions des membres du comité pour leurs diverses activités et les postes qui cumulent afin que l'Assemblée puisse juger si d'autres réajustements ne s'avèrent pas nécessaires. Après lecture des chiffres, M. Grandchamp propose que le comité revoie la rétribution du secrétaire et des « Echos de partout » qui lui semble insuffisante.

M. Thürler s'étonne que la rétribution du préposé aux annonces fasse l'objet d'un compte spécial, il estime qu'une commission de 15 % est trop élevée et il propose une diminution de 50 %. M. Amedroz tient à relever la grande responsabilité et le travail occasionné par ce service. La discussion est alors close sur cette question.

Pour ce qui est de la distribution des gobelets et des plats aux vétérans, M. Béguin, comme membre de la commission de contrôle, déplore le désordre qui accompagne cette manifestation, ce qui lui enlève toute solennité ; donc mieux vaudrait que celle-ci se fasse dans le cadre des sections. MM. Clément, Bolle, Ridoux, Muller, Henchoz et Gassmann, prennent successivement la parole. Deux propositions sont en présence : ou effectuer la distribution par le soin des sections, ou continuer le système actuel. L'Assemblée décide de maintenir le statu quo en laissant au comité le soin de rendre à cette manifestation toute la dignité qu'elle doit revêtir. Ainsi modifié, le rapport de la commission de contrôle, mis aux voix, est adopté sans avis contraire.

c) *Budget 1949.* — Après une intervention de MM. Combremont, Fankhauser, Muller, sur des questions de détail, et de M. Henchoz, qui demande qu'à l'avenir le budget soit présenté en regard de celui de l'année écoulée, il est adopté sans avis contraire.

d) *Nomination des sections vérificatrices pour 1949.* — Sont désignées les sections suivantes : La Fribourgeoise, Les Franches Montagnes, La Genevoise et La Glâne.

5. *Adoption des rapports présentés et ceux publiés par le Bulletin et propositions du comité.* — MM. Stöckli et Moreillon tiennent à relever le blâme qui a été adressé par le président à la commission de contrôle qui a fonctionné l'année dernière au sujet de la participation de M. Mayor aux séances du comité central. M. Béguin prend la défense de notre président d'honneur et souhaite qu'il puisse assister, pendant de longues années encore, aux travaux du comité de la Romande. L'incident est clos.

Sur la demande de la section de Lausanne, le comité a fait faire des modèles d'insignes pour vétéran. Les sections sont priées de s'inscrire afin de connaître le nombre à commander.

En ce qui concerne les articles nécrologiques limités à un maximum

d'une demi-page, comme décidé en A. D. 1948, M. Fankhauser s'oppose à ce qu'on mutile ses articles. M. Bolle lui fait remarquer qu'il n'a jamais été journaliste sinon il aurait pris l'habitude de voir sa prose singulièrement écourtée en cas de nécessité.

Mis aux voix, les rapports et propositions du comité sont adoptés sans avis contraires.

La séance est alors suspendue à 12 heures, pour entendre, à la Salle Tissot du Palais de Rumine, la conférence de M. le prof. Florian Cosandey, sur « Une promenade au jardin botanique de Lausanne », conférence agrémentée de magnifiques clichés en couleurs. En un style sobre, dépouillé de tous termes scientifiques, M. Cosandey a fait faire à son auditoire les honneurs de son jardin botanique de Montriond. Cette promenade apéritive, empreinte de poésie et de féériques couleurs, enthousiasma l'Assemblée et les vifs applaudissements qui marquèrent la fin de son exposé, montrèrent au recteur de l'Université de Lausanne qu'il avait su gagner la sympathie des apiculteurs.

M. l'abbé Gapany remercie le conférencier et lui dit tout le plaisir que chaque délégué emportera de cette charmante causerie et des projections non moins merveilleuses qui passèrent sur l'écran. Les fleurs parlent aux yeux, elles savent aussi parler au cœur et à l'âme...

Au cours du repas qui suivit, succulent et copieux, fort bien ordonné et servi par M. Hottinger, tenancier du Café Vaudois, M. Meunier adressa aux vétérans le discours d'usage, il leur fut remis, dans un ordre parfait, qui le gobelet qui le plat dédicacé pour leur 35 ou 50 ans d'activité à la Romande. M. Cosandey, avant de prendre congé, adressa aux apiculteurs romands en une vibrante improvisation, le salut amical de l'Université de Lausanne et montra la nécessité qu'il y a à avoir de tel contact. Il tient à s'associer aux délégués dans leur hommage aux vétérans.

A 14 h. 30, reprise de la séance administrative :

6. *Nominations statutaires de 3 membres sortants et rééligibles au comité* : sont réélus par acclamation MM. Soavi, Thiébaud et Walther.

M. Stöckli crut devoir faire remarquer à la Fédération neuchâteloise des sociétés d'apiculture que M. Thiébaud est membre du comité de la SAR depuis 21 ans et qu'il aurait souhaité voir proposer un candidat plus jeune. M. Béguin repousse cette proposition, meunier est maître chez lui !

7. *Fixation des cotisations pour 1950*. — Seront maintenues à fr. 7.— y compris la prime d'assurance.

8. *Concours de ruchers 1949*. — Le tirage au sort désigne les sections de Lausanne, Morges, Cossonay et Orbe, La Vallée.

9. *Attribution du cours de montagne*. — Cette année, ce sera la Section Ajoie et Clos-du-Doubs qui en sera bénéficiaire.

10. *Fête de la Romande*. — M. Thürler, au nom de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture, demande que le comité présente une section vaudoise pour l'organisation de cette manifestation.

11. *Activité 1949*. — Sera celle dans laquelle le comité s'est engagé. M. Stöckli demande qu'une campagne intense soit menée en faveur de la consommation du miel indigène et que l'importation des miels étrangers soit limitée au strict minimum.

12. *Propositions des sections*. — La Section des Alpes a établi un règlement dont il est donné lecture par le président, concernant la capture des essaims sauvages. Sur la demande de M. Fankhauser, le comité étudiera la question.

13. *Divers*. — M. Meunier, préposé aux assurances, donne des précisions sur le règlement de l'assurance vol et déprédations qui va subir quelques modifications et qui sera publié, *in extenso*, dans le *Bulletin*. Approuvé.

M. Dietrich, à son tour, prend la parole pour porter à la connaissance

des délégués que la bibliothèque a été complètement réorganisée et que le nouveau catalogue est en vente au prix de fr. 2.—, prix coûtant, ceci pour répondre à une observation de M. Grandchamp.

M. Crisinel, auquel répond M. Thürler, pose la question de la réglementation de la cueillette des chatons et pour clore cette 73^{me} assemblée des délégués, M. Porchet, en une magnifique envolée, remercie la SAR au nom des vétérans, pour son attachement « aux vieux » qui ont su faire de notre apiculture ce qu'elle est.

Séance levée à 16 heures.

Le secrétaire : P. Zimmermann.

Association romande des apiculteurs-éleveurs

S T A T U T S

A) Dispositions générales

Article premier. — Il est créé sous la dénomination d'*Association romande des apiculteurs-éleveurs* (ARAE) un groupement, organisé corporativement (art. 60 CCS et suiv.), ne poursuivant aucun but lucratif et réunissant les apiculteurs-éleveurs professionnels, membres de la *Société romande d'apiculture*. L'activité de ce groupement est soumise aux dispositions des présents statuts.

B) But

Art. 2. — Ce groupement a pour but de rapprocher les apiculteurs-éleveurs en vue de rechercher les moyens scientifiques propres à améliorer les méthodes d'élevage. Il organisera des conférences, des cours d'élevage de reines, des concours entre éleveurs, des stations d'élevage et de fécondation. Il aidera à un effort de sélection des abeilles sur le plan romand, en soutenant les stations de sélections génétiques créées par la Société romande d'apiculture. Il s'occupera également de l'organisation et du contrôle de la profession et de toutes les questions relatives à la fixation des prix officiels de vente, échanges entre éleveurs, importations, exportations, etc.

C) Durée et siège social

Art. 3. — Sa durée est illimitée. Son siège social est au domicile du président en charge.

D) Admission : membres actifs - membres passifs - membres honoraires membres d'honneur

Art. 4. — La qualité de *membre actif*, avec droit d'en faire état, s'acquiert si l'intéressé fait le commerce d'abeilles, c'est-à-dire l'élevage de reines ou d'abeilles en vue d'une vente régulière et qu'il témoigne par son activité apicole antérieure ou un examen passé devant la Commission de contrôle de l'Association, de connaissances suffisantes en vue d'un élevage donnant toute garantie quant à la production de reines de choix.

Le comité, sur le vu d'un rapport de la Commission de contrôle, est seul compétent pour juger si les candidats remplissent bien les conditions.

Le chef d'une station d'élevage ou de fécondation appartenant à une section ou à un groupement d'apiculteurs peut demander à faire partie de l'Association en qualité de *membre actif*.

Art. 5. — Si les conditions stipulées à l'art. précédent ne sont pas remplies, le requérant pourra demander son admission en qualité de *membre passif* et de ce fait aura droit de prendre part à toutes les assemblées avec voix consultative.

Les fédérations cantonales d'apiculture sont admises comme *membre passif*.

Art. 6. — Tous membres actifs ayant 20 ans, au minimum, de sociétariat

et devant, pour des raisons d'âge ou de maladie, cesser leur exploitation apicole, seront nommés « Membre honoraire ». Ils n'auront plus qu'une demi-cotisation à payer et conserveront tous leurs droits.

Les membres ou autres personnes ayant rendu des services particulièrement appréciables à l'Association pourront être nommés « Membre d'honneur » et n'auront aucune cotisation à payer tout en conservant tous leurs droits.

E) *Démission - Radiation*

Art. 7. — La qualité de membre se perd par démission envoyée par écrit au président de l'Association ou par radiation décidée par l'Assemblée générale sur proposition du comité, soit pour non-paiement des cotisations, soit pour manquement aux statuts ou faute grave.

Art. 8. — Tous membres démissionnaires ou radiés n'ont plus aucun droit à l'avoir de l'Association.

F) *Obligations des membres*

Art. 9. — Chaque membre s'engage :

- a) à respecter les décisions prises par l'Assemblée générale ou émanant de son comité. En cas de recours, l'Assemblée générale statuera en dernier ressort. Les intéressés renonceront à toute action en justice ;
- b) à soumettre son exploitation à un contrôle technique et sanitaire permanent, exercé par la Commission de contrôle du groupement ;
- c) à respecter la Loi fédérale sur les épizooties ;
- d) à toujours faire preuve d'un esprit de discipline, de moralité et de probité.

G) *Dispositions financières*

Art. 10. — Les ressources de l'Association sont constituées :

- a) par la cotisation et le droit d'entrée de ses membres actifs et passifs ;
- b) par des dons, legs, etc. ;
- c) par les revenus de ses avoirs.

Art. 11. — La finance d'entrée et la cotisation annuelle des membres actifs et passifs est fixée chaque année par l'Assemblée générale. La cotisation annuelle devra être payée d'avance, au plus tard le 1er mars de chaque année en cours et pour les nouveaux membres au moment de leur adhésion, en même temps que leur finance d'entrée. Elle est toujours due pour une année entière.

L'exercice financier sera clos le 31 décembre.

H) *Formation du comité - Compétences*

Art. 12. — L'Association est administrée par un comité composé de 7 membres : 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 1 trésorier, 3 membres adjoints.

Art. 13. — Les membres du comité restent en charge pendant trois ans. Ils ne sont rééligibles plus de trois fois. Six sont élus par l'Assemblée générale, le septième est un membre du comité central de la SAR, désigné par celui-ci. Chaque canton devra y être représenté. Si un canton ne présente pas de membre au comité, il sera désigné un *suppléant* qui cèdera sa place dès qu'une proposition sera faite et acceptée par la prochaine A. G. Le comité ne pourra comprendre plus d'un membre appartenant au comité central de la SAR.

Les élections ont lieu au bulletin secret, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement, à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des suffrages seulement, le président départage.

Art. 14. — L'Assemblée générale désignera, pour la durée de une année,

deux vérificateurs de comptes, chaque canton passant à tour de rôle, suivant ordre alphabétique.

Art. 15. — Le comité représente l'Association vis-à-vis des tiers. La signature collective du président et du secrétaire constitue la signature sociale et engage l'Association vis-à-vis des tiers. Toute dépense excédant trois cents francs doit être votée par l'Assemblée générale.

I) *Obligations des membres du comité - Assemblée générale - Indemnités*

Art. 16. — a) *le président*, ou à défaut le vice-président, préside et convoque les réunions de comité et l'Assemblée générale qui se tiendra au moins une fois par année, le dernier samedi de janvier. Il est tenu de présenter à l'Assemblée générale, pouvoir suprême de l'Association, et qui est compétente pour délibérer quel que soit le nombre des membres présents, son rapport annuel sur l'activité de l'Association ;

b) *le secrétaire* assure l'expédition de la correspondance et dresse le procès-verbal tant des réunions de comité que de l'Assemblée générale ;

c) *le trésorier* est chargé de la comptabilité, de la perception des cotisations et finances d'entrée et de la gérance des biens de l'Association. Il présentera chaque année, à l'Assemblée générale, un compte rendu de sa gestion ; il lui en sera donné décharge après lecture du rapport des vérificateurs des comptes ;

d) *les membres adjoints* fonctionneront comme conseillers techniques. Il pourra leur être confié des tâches particulières ;

e) *les commissions de contrôle*, comprenant chacune trois membres dont deux à des cantons différents, sont chargées du contrôle permanent, tant technique que sanitaire, des exploitations des membres actifs. Elles seront formées du président ou du vice-président, d'un deuxième membre du comité de l'Association, ce membre étant si possible du canton contrôlé et de l'inspecteur cantonal ou régional des ruchers de l'arrondissement visité.

Art. 17. — Les membres du comité et des commissions de contrôle sont indemnisés de leurs frais de voyage III^e classe et touchent pour chaque séance un jeton de présence ou une indemnité journalière fixée par l'A. G.

Art. 18. — Conformément à l'art. 688 du CO, les membres du comité sont exonérés de toute responsabilité personnelle ou solidaire, l'avoir social de l'Association garantissant ses engagements.

J. *Modifications aux statuts -- Propositions*

Art. 19. — Toutes propositions et demandes de révision des statuts devront être adressées au Président de l'Association 3 mois à l'avance et figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elles seront adoptées si les $\frac{3}{4}$ des membres présents les acceptent.

K) *Dissolution*

Art. 20. — La dissolution de l'Association ne pourra être effective que si les $\frac{2}{3}$ des membres de l'Association sont présents à l'Assemblée générale et la votent.

Art. 21. — En cas de dissolution tous les biens de l'Association reviendront à la Société romande d'Apiculture.

L) *Dispositions finales*

Art. 22. — Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée constitutive tenue à Lausanne le 19 février 1949 et entreront immédiatement en vigueur.

Le Président : (Signé) H. PORRET

Le Secrétaire : (Signé) R. CURTY

Fédération fribourgeoise d'apiculture

Dès l'apparition des rayons du soleil printanier, la ruche s'éveille et se prépare au premier vol. Les prés ont reverdi, primevères et pâquerettes offrent leur corolle, tandis que l'humble violette attend la visite des butineuses.

La Fédération d'apiculture, elle aussi, s'organise pour remplir fructueusement l'année ; c'est ainsi que, le 28 avril, les délégués des sections se sont rencontrés à Fribourg, au restaurant des Merciers. Le président de séance, M. Joseph Dietrich, salua l'auditoire et notamment M. Gapany, le président de la Fédération romande d'apiculture, le président de l'Union des paysans fribourgeois. Il excusa ensuite M. J. Chardonnens, directeur de l'institut agricole de Grangeneuve, et E. Philipona, secrétaire agricole.

Le bureau est ensuite complété par la désignation de MM. Fürst et Loup, comme scrutateurs. Dès l'approbation du procès-verbal, M. Dietrich présente le rapport d'activité sur l'année écoulée. Après avoir relevé toutes les initiatives prises par la Fédération, il retraça également le travail accompli dans les sections, par les inspecteurs de ruchers, par le comité cantonal de la Fédération et la commission technique d'apiculture. Vrai modèle du genre, ce rapport est accueilli par des acclamations. Nous en publierons de larges extraits dans un de nos prochains numéros.

Les abeilles sariniennes, guidées par l'étoile de la concorde, se sont rencontrées sous des cieux plus conciliants. Deux essaims de la Sarine, « la Société fribourgeoise » et « L'abeille » ont fusionné. Notre journal a retracé l'heureux aboutissement de cette réunion, et M. Dietrich s'est plu à en féliciter les artisans. La nouvelle société demanda son entrée dans la Fédération. Simple formalité ; elle fut reçue unanimement et son représentant au sein du comité cantonal fut désigné en la personne de M. Ridoux, de Lentigny. Grâce aux bons offices du révérend abbé Gapany, la nouvelle section sera également reçue prochainement dans le giron de la Société romande d'apiculture.

La Fédération groupe plus de 1800 affiliés. Elle est à ce titre la plus importante section de l'Union des paysans fribourgeois. C'est dire que l'apiculture, dans notre canton, marche de progrès en progrès. La lutte contre les maladies des butineuses retient toute l'attention des dirigeants et tout le territoire du canton est bientôt indemne d'acariose ou de noséma.

Toute cette organisation ne va pas sans finances. Aussi le trésorier, M. Monney, d'Autavaux, veille-t-il avec soins sur les deniers des apiculteurs. Les comptes de 1948 accusent un mouvement de plus de fr. 20,000.—. Bien que les dépenses aient surpassé les recettes, il en résulte quand même un léger boni. La Fédération a fait des provisions. M. Willy Blanc donna lecture du rapport de l'Office de contrôle et les comptes furent ensuite approuvés, avec décharge aux organes responsables. Pour rendre hommage aux dévouements multiples du président et de son bras droit, le secrétaire-caissier M. Monney, l'assemblée les gratifia d'une indemnité, que chacun aurait souhaitée plus rondelette encore.

Mais qui parle de démission au haut de la table ? Vingt ans de présidence signifient-ils un droit à la retraite ? Les délégués ne l'entendent point ainsi, et M. Joseph Dietrich est acclamé comme président pour une nouvelle période statutaire. Tous les membres du comité sont également réélus, cependant que pour représenter la nouvelle section de la Sarine, c'est M. Ridoux qui remplira cette mission.

Les sociétés d'apiculture du district de la Glâne et du Lac (allemand) sont ensuite désignées comme vérificatrices des comptes pour l'année 1949.

La Foire aux provisions comptait la Fédération d'apiculture comme son exposant le plus fidèle. Cette manifestation automnale ne pourra pas avoir lieu cette année, selon toutes prévisions. Qu'à cela ne tienne ! La Fédération a un programme d'activité bien fourni. Selon le cycle prévu, le concours de ruchers continue et pour 1950, il aura lieu dans les sections de la Glâne et de la Veveysse. Les membres du jury seront M. Monney, comme représentant des

sections concurrentes, M. Loup, comme délégué de la Fédération, et M. Joye, comme membre suppléant. C'est dans les murs de la riante cité d'Estavayer-le-Lac que se tiendra la journée apicole. Fribourg reste en tête de la Suisse romande pour le contrôle des miels. C'est dire que ce contrôle sera poursuivi tout au long de la présente année.

Le recrutement de nouveaux membres se poursuit inlassablement dans les sections.

A ce sujet, relevons que la Fédération romande distribue des diplômes de fidélité, pour ceux qui ont plus de 25 ans d'affiliation dans une société d'apiculture. De nombreux apiculteurs fribourgeois se réclament de cette distinction et ces diplômes seront distribués à la journée apicole.

La bonne coutume veut que l'U. P. F. offre une légère collation aux délégués. Celle de cette année fut particulièrement goûtée et les apiculteurs eurent ainsi l'occasion de resserrer les liens d'amitié et de discuter encore entre eux des problèmes intéressant leur belle cause.

Cp.

(D'après *Le Paysan fribourgeois.*)

† Aimé COURVOISIER

C'est avec une profonde consternation que, réunis en assemblée ordinaire le 20 mars dernier, les membres de la Section de Nyon apprenaient le décès de leur cher et vénéré collègue, et c'est un immense cortège d'amis qui lui rendait les derniers honneurs à Trélex, le lendemain 21 mars.

Nous ne pouvons, dans le cadre de ce modeste article, évoquer toutes les activités d'une vie si remplie, et nous nous bornerons à essayer de dire ce que fut la carrière apicole d'Aimé Courvoisier.

Arrivé tout jeune à Trélex, il fut, aux côtés de notre regretté président Eugène Duboux, un digne émule de Bertrand et un pionnier de l'apiculture, qu'il contribua à faire remarquablement progresser dans la région de Nyon.

Il fut durant de longues années membre du comité de section, puis secrétaire de la Vaudoise, et enfin membre distingué du jury des concours de ruchers de la Romande.

Il fut encore un remarquable inspecteur des ruchers, et probablement l'un de nos meilleurs connaisseurs des maladies des abeilles. C'est surtout dans ce domaine qu'il donna à ses collègues le meilleur de lui-même : sa solide expérience apicole, sa parfaite droiture, son enthousiasme resté juvénile, et son dévouement de tous les instants. Jamais il n'était fait en vain appel à ses conseils : il savait encourager, et aussi reconforter de son bon sourire. Il fut enfin et surtout le collègue fidèle, l'ami sûr et parfaitement désintéressé.

Aimé Courvoisier aurait pu aspirer à des honneurs particulièrement mérités. Sa grande modestie, corollaire de ce grand caractère, lui fit préférer une tâche plus humble, mais combien féconde au sein de sa chère Section. Aussi ses collègues avaient-ils tenu à lui marquer leur reconnaissance en le nommant membre d'honneur, bien petite récompense en regard du sillon tracé et des services rendus.

Cher Aimé, nous ne verrons plus dans nos assemblées ta joviale figure. Nous ne jouirons plus de ton dévouement inlassable, de tes précieux conseils ;



nous n'aurons plus le réconfort de ton sourire... Et comme nous manquera aussi la chaude hospitalité de la chère demeure de Trélex...

Que tous les tiens, tout particulièrement celle qui fut ta vaillante et fidèle compagne, soient assurés que nous te gardons un souvenir ému et reconnaissant.

E. B.

Section d'Orbe

Notre section a eu son assemblée générale de printemps le 1er mai, dans la grande salle de l'hôtel des Deux-Poissons, à Orbe, sous la présidence de M. J.-P. Cuénod. L'assistance était nombreuse. Le comité de la F. V. A. nous avait délégué son secrétaire, M. Thürler, dont la présence fut très appréciée et reconnue utile au cours des délibérations.

L'ordre du jour, dans sa teneur habituelle, fut assez rapidement liquidé. L'effectif de notre société continue à augmenter et les vides causés par le départ de nos collègues de la Vallée de Joux, qui ont fondé une section, sont maintenant largement comblés. Fait réjouissant, on constate chez nous, depuis quelques temps, une bonne fréquentation des assemblées et un désir plus grand de nos membres jeunes et vieux d'être mieux documentés sur l'art et la science apicoles. Le cours d'élevage de reines organisé en 1948 a connu un plein succès. Cette année, M. Mages, de Lausanne, nous initiera, à Vallorbe et à Orbe, aux tours de main requis par les traitements contre l'acariose et la loque européenne. M. Roger Cuendet, de Baulmes, force jeune et apiculteur avisé, est entré à notre comité. Le concours de ruchers, auquel notre section est invitée à participer cette année en même temps que celles de Morges et de Lausanne, a donné lieu à une discussion très vive. Plusieurs sociétaires ont proposé à l'assemblée de boycotter ce concours, prétendant que les membres du jury ne sont pas à la hauteur de leur tâche, qu'ils ont fait leur temps et qu'ils devraient avoir assez de « jugeotte » pour laisser maintenant la place à des examinateurs plus jeunes. — Une sortie d'été est prévue à la Vallée de Joux et même au-delà de nos frontières, si possible, vers la fin de l'été, au rucher de Notre-Dame des Dombes, quand le révérend Père Dugat extraira les flots de nectar de ses gratte-ciel. — La tombola apicole traditionnelle mit le point final à l'assemblée proprement dite, après laquelle l'assistance se transporta dans la salle des conférences du collège pour entendre une causerie captivante, accompagnée de projections et donnée par M. Zimmermann, de Genève, membre du comité de la S. A. R., sur ce sujet : *Hérédité et élevage chez les abeilles*. Le conférencier nous introduisit dans le monde des chromosomes et sut se mettre admirablement à la portée d'un auditoire, en grande partie non averti de ces questions de haute biologie.

Section de Saint-Maurice

La réunion annuelle de la Société d'apiculture de St-Maurice a eu lieu le 24 avril 1949, à Vernayaz.

C'est avec plaisir que notre président, M. André Jacquier, de Salvan, constate la présence, dans la salle, de 60 membres.

Il salue la venue de M. Meunier, président cantonal de la Fédération valaisanne d'apiculture, celle de M. Lorétan, caissier central. En témoignage de gratitude pour tout le travail fait pendant sa période de présidence, il remet à M. Rey-Bellet Oscar, un plateau en étain avec dédicace, et ce aux acclamations de l'assemblée.

Notre camarade et ami Philomin Roux nous donne une conférence très intéressante sur les différentes maladies des abeilles

La réunion d'été aura lieu à St-Maurice chez notre éleveur de reines Marcel Crittin, en date du 17 juillet.

La séance officielle terminée, une charmante réception faite par la Commune de Vernayaz a lieu à l'hôtel Victoria, où chacun fait honneur au vin offert si généreusement.

Montagnes neuchâteloises

Nous avons eu le plaisir de visiter le rucher de M. Ienzer (ruches suisses en pavillon). Ce pavillon à l'état de neuf est d'une belle fabrication et bien conçu. Cette visite donna lieu à une discussion animée entre partisans convaincus de la ruche suisse et partisans non moins convaincus de la ruche D.-B. Il y eut même un peu trop de passion chez certains ! Cela empêche une claire vision des choses. Nous remercions beaucoup M. Ienzer pour son amabilité et formons les meilleurs vœux pour la conduite de son rucher.

Pour rappel, séance amicale le samedi 11 juin, à 14 h. 30, au rucher de M. Théodore Baillo, Chemin des Grandes Crosettes 19, Chaux-de-Fonds (Ferme Dubois). Sujet : *Causerie sur l'élevage des reines*.

*Réunion des apiculteurs franco-suisse*s. — *Arbois 1948 - Estavayer 1949*. Deux noms qui resteront gravés dans notre mémoire ! Souvenirs lumineux, pleins de joie et de plaisir. Que toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de ces deux journées, trouvent ici l'expression de nos remerciements les plus chaleureux. *Le comité.*

Société d'apiculture du Val-de-Ruz

Les membres désirant obtenir du sucre pour le nourrissage d'automne, sont priés de s'annoncer auprès du président, jusqu'au 15 juin au plus tard.

Prix du sucre cristallisé fr. 96.50 les 100 kg., rendu domicile. Les apiculteurs habitant la montagne désigneront le lieu où l'on pourra le déposer.

Le comité.

Société genevoise d'apiculture

Convocation. — Réunion amicale lundi 13 juin, à 20 h. 30 précises, au local : rue de Cornavin 4.

Sujet : *Introduction des cellules royales, reines vierges et fécondées*.

Section „Le Chamossaire“, Bex et environs

Assemblée de printemps le dimanche 12 juin, au Central Logis, à 14 heures. Ordre du jour statutaire, suivi de la visite du rucher de la section et démonstration d'élevage de reines.

Le comité.

Société d'apiculture du Jura-Nord

Pour répondre aux vœux émis par de nombreux sociétaires, un cours d'élevage de reines aura lieu à Châtillon, rucher de Mme Houmard, les samedi 11 et dimanche 19 juin ; une troisième séance sera fixée ultérieurement.

Le cours est réservé aux membres de la section ayant déjà quelque pratique. Une finance d'inscription sera perçue pour couvrir les frais.

Les inscriptions sont à adresser au président : M. Louis Gassmann, Courrendlin, tél. 3 52 07, jusqu'au mardi 7 juin, inclusivement.

Une convocation, avec renseignements complémentaires, viendra en temps utile aux participants.

Le comité.

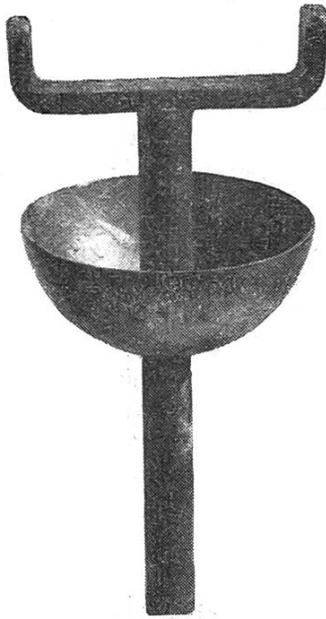
Fédération jurassienne des sociétés d'apiculture

Cours d'élevage de reines

Le grand comité de la Fédération a tenu deux séances consacrées à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles. Ces séances, présidées par M. Bolle, furent très instructives et auront une suite pratique encore dans le courant de l'année 1949.

Nous en donnerons un compte rendu détaillé dans le prochain *Bulletin* de juillet.

L. G.



Apiculteurs !

Pour transport et déplacement de vos ruches, et apiculture pastorale, je construis pour vous la civière métallique, pour ruches D.-T. ou D.-B., ou combinée pour les deux modèles, selon désir. La ruche ne peut tomber, étant assurée par deux vis de pression. Très solide et légère, elle ne coûte que fr. 38.— net.

Je construis également des supports de ruches métalliques, avec auges ou godets, à sceller sur des socles en béton. Grâce aux godets dans lesquels on met de la vieille huile préférable à l'eau, plus de fourmis ou autre vermine dans vos ruches. Ces derniers sont d'une construction garantie et ne coûtent que fr. 3.50 la pièce. Rabais par 8-10 pièces.

Olivier Crettenand

Apiculteur-constructeur-éleveur ISERABLES (Vs)

Reines 1949

marquées, garanties fécondées et saines, sélectionnées systématiquement sur le rendement en miel, le non-es-saimage et la douceur. Fr. 13.50 avec cage. — *Alfred Michel, Cressy sur Onex (Genève).*

Céderais quelques

ruches peuplées

ou nucléi avec reines Golden Bee (dorées d'Amérique) ou italiennes pures.

Dès juin, reines Golden Bee, Italiennes, Caucasiennes et noires sélectionnées. Reines de choix garanties.

Inutile de passer commandes pour dates déterminées, mais s'inscrire pour dès disponibilités.

STÖCKLI, Route Rawil, SION

LA PUBLICITÉ

dans le « Bulletin de la Société romande d'Apiculture », porte et rapporte beaucoup.

CIRE GAUFRÉE (1re qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gaufrir, à grandes cellules et cellules normales. Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 780, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons. Prospectus sur demande.

J. HÄNI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

A VENDRE

jeunes reines

1949, fécondées et marquées, au prix de fr. 12.— pièce, contre remboursement. — *Joseph Mabillard, Grimsuat (Valais).*



LE BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE
D'APICULTURE
EST UN MOYEN DE PUBLICITÉ
EFFICACE !